

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

## Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

## Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

## Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
  - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

## CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

### Données du projet

Adresse : Chaussée de Gand , 615  
Molenbeek-Saint-Jean, 1080

### Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination : Pouvoir organisateur Pluriel, POP asbl  
Représenté(e) par : Mr Boruchowitch Serge  
Adresse : Rue Comte de Flandre, 20  
Molenbeek-Saint-Jean 1080 - Belgique  
Téléphone : 02/412 37 40  
Email : sboruchowitch@molenbeek.irisnet.be

### Architecte

Dénomination : AgwA  
Représenté(e) par : Mr Fallon Harold  
Adresse : Rue des Palais, 153  
Schaarbeek 1030 - Belgique  
Téléphone : 02 244 44 30  
Fax : 02 244 44 31  
Email : hfallon@agwa.be

## PROPOSITION PEB

### Conseiller PEB

Dénomination : JZH & Partners  
 Représenté(e) par : Mr De Moor Arnaud  
 Numéro d'agrément : PEBPM-1013482  
 Adresse : Avenue Louise, 251 13  
 Ixelles 1050 - Belgique  
 Téléphone : 02 675 25 20  
 Email : a.demoor@jzh.be  
 Personne de contact : Patoux, Nicolas  
 Coordonnées : n.patoux@jzh.be

## CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

### 2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

*Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)*

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

### 2.2 Division du projet

#### Bâtiment Anciens Bureaux Takeda (1.618,99 m<sup>2</sup>)\*

Chaussée de Gand , 615 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m <sup>2</sup> )	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m <sup>2</sup> )	Neuve-Rénovée (m <sup>2</sup> )	Ratio (%)	
Ecole	-	Enseignement	URS	1.264,29	1.651,60	17,28	1,05	Moins de 2
Communs	-	Parties communes	URS	354,70	627,10	3,46	0,55	Moins de 2

*\*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

#### Bâtiment Cafeteria (319,91 m<sup>2</sup>)\*

Chaussée de Gand , 615 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m <sup>2</sup> )	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m <sup>2</sup> )	Neuve-Rénovée (m <sup>2</sup> )	Ratio (%)	
Cafeteria	-	Enseignement	URS	319,91	783,82	2,94	0,38	Moins de 2

*\*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

### 2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	1938,90 m <sup>2</sup>
-----	
Surface plancher totale des unités:	1938,90 m <sup>2</sup>

## PROPOSITION PEB

### 2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

### 2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

### 2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

*Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)*

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

### 2.7 Dérogations aux exigences PEB

*Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'autorité délivrante pour les unités PEB rénovées simplement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)*

Absence de dérogation

### 2.8 Exigences par unité PEB

*Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées*

<b>Bâtiment Anciens Bureaux Takeda (1.618,99 m<sup>2</sup>)</b>							
Chaussée de Gand , 615 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
<b>Ecole</b>	URS	●	-	-	-	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Communs</b>	URS	●	-	-	-	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Bâtiment Cafeteria (319,91 m<sup>2</sup>)</b>							
Chaussée de Gand , 615 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
<b>Cafeteria</b>	URS	●	-	-	-	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

### CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

*Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU*

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

## PROPOSITION PEB

### CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

#### Exigence U/R

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U/R
valeur U maximale admissible pour les portes et portes de garage	2,00 W/m <sup>2</sup> K

#### Exigence Ventilation

Les travaux aux châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

### CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

#### Liste des annexes

Néant

#### Signature

Je soussigné, Mr Boruchowitch Serge, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme